



# Délégués du Personnel UCF AFC

Montbéliard : 0381906281 : [cgt-egd-comtenor@edfgdf.fr](mailto:cgt-egd-comtenor@edfgdf.fr)

Alsace : 0389467767 : [cgt.mulhouse@free.fr](mailto:cgt.mulhouse@free.fr)

Besançon : 0381838383 : [cgt-comtesud@edfgdf.fr](mailto:cgt-comtesud@edfgdf.fr)

**Compte-rendu Syndical Séance DP  
UCF AFC  
Du 29 Août 2014**

## **Questions de la CGT.**

**Les autres organisations syndicales  
n'ont pas de questions...**

### 1/CGT: FICHE PRATIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

La fiche pratique ressources humaines dite « Gestion administrative des représentants du personnel » datée du 03/07/2014 transmise récemment sur demande aux membres CHSCT est incomplète et demande plus de précisions !! Cette note attendue depuis quelques mois jusqu'alors « inconnue » des représentants du personnel autorise la possibilité de report d'un semestre à l'autre des déplacements dans les différents mandats.

Les moyens complémentaires prévus dans le cadre d'une fusion des deux CHSCT qui permettait à l'instance un meilleur fonctionnement sur ce nouveau périmètre avait pourtant été proposé en CE (14h/mois/membre et 30h par séance pour le secrétaire) n'apparaissent pas dans cette note car il est fait référence de 7h par mois/Membre et de 20h par séance pour le secrétaire, le nombre de salarié(e)s et les services concernés sur le nouveau périmètre ont pour leurs parts nettement augmenté avec cette fusion.

Quels sont les moyens alloués définitivement au CHSCT pour les membres, RS et pour le secrétaire de l'instance en temps et en déplacements.

Quelle note est prise dorénavant en référence de façon durable pour permettre une saisie correcte dans PGI/GTA ??  
Quels sont les différentes collectes en temps entre « le trajet et les réunions » ceci pendant le temps de travail et hors temps de travail, sachant que le temps de trajet pendant le temps de travail se fait en code 046 selon cette même note?

#### **Direction:**

- Il y a une note, elle s'applique. Accord IRP de 2008. Moyens alloués 5 déplacements par trimestre. Décision du Directeur du 16 juin 2014 : 7h pour les membres de CHSCT et 20h pour le secrétaire.

Nous pensons qu'avec un CHSCT unique, le temps alloué aux membres est largement insuffisant pour qu'ils mènent à bien leurs missions.

## 2/CGT: TÉLÉPHONE GSM PRO

Le téléphone GSM pro fournis aux agents TC reste actuellement le seul moyen de communication utilisé entre l'agent, sa hiérarchie et les clients pourtant cette utilisation n'est pas sans risque pour la santé des agents à forte utilisation selon le type d'appareil (indice DAS).

De plus la fourniture du GSM Pro tarde à être fournis aux nouveaux arrivants selon les sites !

Quelles sont les dispositions prises pour dédommager financièrement les agents ayant utilisé leur GSM perso ?

Comment se fait-il que l'on ait demandé à ce qu'un agent utilise son GSM personnel ?

Pourquoi n'y a-t-il pas de stock d'avance sur les sites ?

### **DIRECTION:**

On n'encourage pas l'utilisation des GSM perso. Le management anticipe les demandes de téléphones. Si utilisation du perso, prise en charge par l'entreprise.

Faites remonter si vous rencontrez des difficultés pour obtenir un téléphone ou si on vous a demandé d'utiliser votre GSM personnel (la Direction prendra en charge).

### **3/CGT: Utilisation de l'outil PICTREL**

L'utilisation de l'outil PICTREL est sensé « faciliter le travail des salarié(e)s » hors dernièrement son utilisation et certains accès aux applications ont été fortement restreinte sans en avoir informé le CHSCT au préalable.

**Quelles en sont les raisons ?**

Direction: Le Directeur n'a pas noté de problèmes particuliers lors de ses audits Direction pendant l'été.

Toutefois, il fera remonter les problèmes au national concernant certaines fonctions bloquées.

CGT: Selon nos retours, il n'en n'est pas de même, nous avons fait part des difficultés rencontrées telles que : reboutage incessant de PICTREL, accès restreint aux paramètres, perte de temps. N'hésitez pas à faire part aussi de vos difficultés lorsque vous êtes audités.

- **4/Prestataire relève des compteurs**

Il a été constaté dernièrement au sein de l'entreprise INSIEMA, prestataire chargé de la collecte des index chez les clients d'ERDF et GrDF, que certaines règles en matière de prévention, d'information, d'évaluation des risques ne sont pas pris en compte pour la mise en place d'une organisation du travail et de moyens adaptés pour éviter les risques d'expositions des salarié(e)s de l'entreprise, certaines dérives ont été constatées dernièrement par les agents du site de Lons Le Saunier en matière de pression psychologique, de charge de travail trop importante et de conditions de travail dégradées suite à l'accident d'un de leur collègue de travail.

Aucune mesure d'accompagnement psychologique n'a été mise en place suite à cet accident du travail dont les conséquences sont pourtant graves pour le salarié victime.

Cet événement impacte gravement l'état psychologique de ses collègues de travail et modifie aussi sensiblement l'organisation du travail avec des contraintes de programmation de l'activité à réaliser dans les délais, cette seconde victime d'accident ne fait qu'amplifier les contraintes.

Que comptez-vous faire pour faire cesser ce trouble et ces comportements irrespectueux face aux salarié(e)s en imposant sévèrement le respect des règles et des textes en vigueur en matière de prévention du risque et de santé au travail.

Quelles sont les dispositions prises par le donneur d'ordre afin de vérifier que les salariés des entreprises prestataires sont bien formés et recyclés au secourisme comme le sont nos salarié(e)s en nous fournissant la liste des secouristes du travail de l'entreprise.

Pouvez-vous nous fournir également le plan de prévention de l'entreprise INSIEMA et une copie de l'accord « sous-traitance socialement responsable » en vigueur à ERDF.

Pouvez-vous nous fournir la liste des critères utilisés en matière d'objectif et de résultats.

**Direction:** N'ayant pas eu le temps de travailler cette question !!!!! le Directeur nous fera une réponse dans les 5 jours, Nous n'avons pas à nous substituer à l'employeur (prestataire), la Direction a fait un rappel à celui-ci suite aux remontées qui ont été faites à la Direction de l'UCF... Il y a un code du travail il doit être respecté.

Nous avons rappelé les **conditions sociales déplorables imposées aux salariés(es) de cette entreprise.**

**La CGT suit ce dossier au niveau national** en lien avec les rares représentants des salariés de cette entreprise.

Il y a eu un très grave accident ces derniers mois sur notre secteur, **nous alertons depuis des mois notre direction** sur les conditions des releveurs sous-traitants et ne sommes malheureusement pas surpris de cet accident qui pour nous est la suite logique de leurs conditions de travail, alors que dans le même temps **notre direction relève que les collègues d'ERDF GRDF sont moins performants !!!**

**A quel prix?**

### 5/Affichage nominatif des agents victimes d'agressions

Nous avons constaté dernièrement qu'un site affichait et commentait des fiches d'entretiens individuelles concernant l'évaluation du ressenti et de l'état psychologique d'un agent victime d'agression, cette fiche sensée être un document confidentiel consigné dans une base avec un accès très restreint s'est retrouvée à la vue de tout un service et d'éventuels visiteurs...

**Qu'en est-il ?**

#### Direction:

**Un cas connu avec accord de l'agent.**

**Le problème a été réglé et un rappel a été fait concernant la confidentialité des documents.**

**CGT:** Suite à notre interpellation, les éléments ont été retirés de l'affichage.

## 6/Apprentissage au 01 Septembre 2014

Pouvez-vous nous fournir la liste des nouveaux apprenti (e)s au 01/09/2014.  
Pouvez-vous également nous fournir la liste des apprenti(e)s embauché(e)s  
au 01/09/2014.

**Direction:** Tout sera dans le RUP. 3 apprentis.

### 7/Affichage obligatoire DP/CHSCT/CSP sur les sites UCF/AFC.

Les panneaux d'affichages obligatoires sont en attente de mise de jour sur presque l'ensemble des sites UCF/AFC !

Qu'en est-il et quel délai ?

**Direction:** L'affichage a été fait au printemps sur l'ensemble des sites. Il doit être refait. Il manque encore des noms de RS et la liste de la CSP n'est pas finalisée. Ce sera fait. Il manque les RS CFDT et CGC en CHSCT.

## 8/RUP

Pouvez-vous fournir aux DP un RUP à jour?

Le RUP\* sera envoyé.

\*RUP: Registre Unique du Personnel

**9/Mise à jour :**

Pouvez-vous nous fournir une carte mise à jour des sites avec coordonnées des responsables de site ?

**Direction: Ceci n'est pas une question DP.**

### 10) Moyens des élus :

Les élus n'ont pas les outils pour connaître la présence des salariés sur les sites (exemple : accès à l'outil SINOPTIC et aux paramètres pour savoir où sont les techniciens d'un site donné). Ils ne savent pas non plus qui joindre lorsqu'ils envisagent d'aller sur un site pour connaître la présence des salariés(es) (identification et présence du manager de site).

Quels moyens et accès pensez-vous mettre en œuvre pour permettre aux élus de remplir leurs missions dans les meilleures conditions ?  
Tous les élus ont-ils leurs badges d'accès ?

Direction: Les élus ont la liberté de circulation.

L'accès aux outils tels que SINOPTIC n'est pas inscrit dans les textes.

Les lieux de travail seront inscrits dans le prochain RUP.

CGT: Nous regrettons que certains moyens « modernes » ne nous soient pas donnés afin d'être au plus proche des salariés(es), ceci étant dû notamment à l'étendue et la complexité de notre territoire, de nos structures professionnelles: nous ne sommes pas dans une usine avec des ateliers attenants les uns aux autres.

### **11/Respect accord Astreinte et réglementation du travail sur les heures supplémentaires :**

Des pressions sont faites sur des agents lorsqu'il y a dépassement des 12 heures de travail consécutives pour que l'agent reporte ce dépassement à un autre moment. Nous demandons à ce que cela cesse et qu'un rappel soit fait à la hiérarchie.

Lorsqu'il y a dépassement, qui autorise celui-ci, car il y a une ambiguïté dans la tête des agents d'astreinte (CEX, cadre d'astreinte ...) ?

### Direction:

Un nouveau rappel sera fait à la hiérarchie.

Le dépassement est assujéti à accord du hiérarchique d'astreinte.

CGT: Une réunion du **comité de suivi de l' accord Astreinte** est prévue pour **le 02 octobre**. N'hésitez pas à faire remonter à votre syndicat CGT les difficultés rencontrées et vos interrogations éventuelles.

### **12/Zone IS :**

Un agent d'astreinte Urgence Gaz, peut-il sortir de la zone d'astreinte gaz(IS) et si oui, quelle est la procédure ?

Plusieurs sollicitations de ce type ont déjà été faites sur ces agents.

La Direction va se renseigner sur les dépannages en dehors de la ZEPIG. Selon le Directeur, c'est est moins problématique sur Lons et Dole car il y présence de l'URG qui part en premier hors heures ouvrables.

CGT: Nous avons demandé à ce qu'une clarification soit faite auprès des agents.

### **13: Congés sans solde :**

Quelles sont les modalités pour la prise de congés sans solde et y-a-t-il une durée minimum ?

**Direction:** Ceci n'est pas une question DP.

Voir le portail RH à l'Article 20 du Statut National du Personnel des IEG.

Il y a différents types de congés sans solde.

Maximum de 3 mois ou 3 ans selon le types de congé.

**CGT:** Si vous avez des questions à ce sujet, rapprochez-vous de vos élus CGT.

## Les collègues CGT qui vous ont défendu

- |                      |                     |  |
|----------------------|---------------------|--|
| • Richard DHIVERS    | TIC Lons le saunier | <a href="mailto:richard.dhivers@erdf-grdf.fr">richard.dhivers@erdf-grdf.fr</a>                   |
| • J.C JACOTTOT       | TIC Besançon        | <a href="mailto:Jean-christophe.jacottot@erdf-grdf.fr">Jean-christophe.jacottot@erdf-grdf.fr</a> |
| • Corinne RIQUET     | Montbéliard         | <a href="mailto:corinne.riquet@erdf-grdf.fr">corinne.riquet@erdf-grdf.fr</a>                     |
| • Guy LEITNER        | TIC Sélestat        | <a href="mailto:guy.leitner@erdf-grdf.fr">guy.leitner@erdf-grdf.fr</a>                           |
| • Denis FILLINGER    | CPC Mulhouse        | <a href="mailto:denis.fillinger@erdf-grdf.fr">denis.fillinger@erdf-grdf.fr</a>                   |
| • Stéphane WALTER    | Etat Major Mulhouse | <a href="mailto:stephane.walter@erdf-grdf.fr">stephane.walter@erdf-grdf.fr</a>                   |
| • Frédéric AUBRY     | Tic Besançon        | <a href="mailto:frederic.aubry@erdf-grdf.fr">frederic.aubry@erdf-grdf.fr</a>                     |
| • Arnaud GIROLIMETTO | TIC Montbéliard     | <a href="mailto:arnaud.girolimetto@erdf-grdf.fr">arnaud.girolimetto@erdf-grdf.fr</a>             |

**La prochaine réunion DP aura lieu le 19 septembre 2014  
À Besançon**



### BULLETIN D'ADHESION

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

*Je souhaite adhérer à la section C.G.T. d'E.D.F. - G.D.F.*

*Je souhaite rencontrer un délégué C.G.T., afin de débattre des différents sujets.*

SIGNATURE : Fait à ..... le : .....